

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE GARCHES
HAUTS-DE-SEINE

Conseillers Municipaux
en exercice : 33

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 4 JUILLET 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 4 juillet 2016 à 21 heures, en Mairie, sous la Présidence de M. Jacques GAUTIER, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. GAUTIER Jacques, Maire

Mme BÉCART Jeanne, Mme BODIN Béatrice, M. MOREAUX Yves, Mme BOSSET Sylvie, Mme MARTIN Françoise, M. REYDEL Jean-Claude, M. BOULANGER Jean-Jacques, Maires-Adjoint

Mme BOINET Nathalie, Questeur, M. KOCH-CHEVALIER Thierry, Syndic

Mme DEGARDIN Annick, M. SCHWARTZ Patrick, Mme MÉALET Frédérique, Mme CHANTEMARGUE Sylvie, M. TRIGNAN François, Mme RECHSTEINER Sophie, Mme VIGIER Cécile, Mme DUMONT Agnès, Mme DENIZEAU Charlotte, M. MARI Thierry, Mme COIRIER Anne-Laure, M. BAS Benoît, M. BUIL Norbert, Mme GUYOT Françoise, M. HERZOG Philippe, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. MENEL Yves, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à M. GAUTIER

M. OLIVIERO Bertrand, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à Mme MARTIN

M. LUCIANI Bernard, conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme BÉCART

Mme LANOY Laurence, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BODIN

M. MITRY Emmanuel, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme DUMONT

M. MAGITTERI Julien, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. REYDEL

ABSENT :

M. BELANGER Timothée, Conseiller Municipal

EST ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE :

Mme DERMAGNE Laurence, Conseillère Municipale, au cours de la question 2016/27 d)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jeanne BÉCART

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la candidature de Mme BECART en qualité de secrétaire de séance, qui est acceptée à l'unanimité. Mme BECART ayant procédé à l'appel, le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2016

Le compte rendu de la séance du 13 juin 2016 est adopté à l'unanimité.



1	2016/27 a)	TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2016-2017 : <ul style="list-style-type: none">• RÉSIDENCE DES PERSONNES ÂGÉES• FOYER RESTAURANT• PORTAGE DES REPAS
---	-------------------	--

M. BOULANGER, Maire-Adjoint, délégué au logement social propose d'augmenter de 5% environ les tarifs de la RPA, à compter du 1^{er} septembre 2016.

LE MAIRE indique qu'il en est de même pour les tarifs du foyer restaurant.

Quant au portage des repas, le tarif est maintenu à 3€.

Mme GUYOT

“ Effectivement, cette augmentation nous interpelle. 5 % c'est supérieur à l'inflation qui doit être nulle depuis un an et quant à la valorisation des retraites je crois que depuis 2013 il y a eu seulement une augmentation de 0,1 % en 2015. Même si les tarifs restent raisonnables, cette augmentation est excessive à notre point de vue. Nous avons déjà exprimé notre désaccord sur le fait de faire payer aux usagers, aux seuls usagers les contraintes budgétaires supportées par la Ville. Nous ne pouvons donc pas approuver cette augmentation alors que le compte de fonctionnement fait apparaître un excédent pour les studios et un déficit en baisse pour les repas. Pour les portages repas il n'y a pas d'augmentation. Sur cette augmentation de 5 % des tarifs de la RPA, nous allons voter contre. ”

LE MAIRE précise que la volonté de la Ville est de se rapprocher petit à petit du coût réel des services sans jamais l'atteindre. Il note que pour le foyer restaurant, le reste à la charge de la Ville représente près de 50% du coût.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG votant contre,

- *DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs de la résidence des personnes âgées :*

	TARIFS AU 01.09.2016
	€
<u>RESIDENCE DES PERSONNES AGEES</u>	
LOYER (studio standard)	670,00
LOYER (grand studio)	690,00
CHAMBRE INVITE (par jour)	25,00
PARKING (par mois)	30,00

- *DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs du foyer restaurant et du portage des repas :*

<u>FOYER RESTAURANT</u>	TARIFS AU 01.09.2016
	€
<i>Résidents et extérieurs garchois :</i>	
<i>Tranche A (revenu mensuel inférieur à 1 000 €)</i>	4,20
<i>Tranche B (revenu mensuel de 1 000 € et inférieur à 1 500 €)</i>	5,25
<i>Tranche C (revenu mensuel de 1 500 € et plus)</i>	6,30
<i>Repas invité</i>	10,00
<i>Boisson</i>	1,05
<i>Petit déjeuner</i>	1,20

	TARIFS AU 01.09.2016
	€
<u>PORTAGE DES REPAS</u>	3,00

b)	• RESTAURANT MUNICIPAL
-----------	------------------------

Mme BECART, Maire-Adjoint, délégué au personnel propose pour le restaurant municipal d'arrondir le ticket à l'unité de 0,34 à 0,35 €. En ce qui concerne le ticket invité, il passerait de 3€ à 3,10€ à compter du 1^{er} septembre 2016. Elle signale une augmentation sensible de la fréquentation du restaurant municipal due essentiellement au cuisinier qui concocte des repas qui visiblement satisfont les agents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs des services municipaux suivant :

	TARIFS AU 01.09.2016
	€
<u>RESTAURANT MUNICIPAL</u>	
 SELF	
<i>Agent municipal : ticket une unité</i>	0,35
<i>Ticket "invité" : droit d'entrée</i>	3,10
 REPAS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES	
<i>Agent municipal :</i>	4,70
<i>Instituteur :</i>	6,10

c)	• BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUE
-----------	------------------------------

Mme BECART propose de maintenir les tarifs des bibliothèques et de la médiathèque compte tenu du service offert et des tarifs appliqués dans les villes voisines. Elle signale que le compte de fonctionnement fait apparaître des recettes en augmentation de façon importante. Il ne s'agit pas d'une augmentation du nombre de lecteurs mais correspond en fait au remboursement d'une compagnie d'assurance suite à un dommage survenu sur une des bibliothèques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs des services municipaux suivants :

<u>BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUE</u> <i>Inscription annuelle - Prêts illimités</i>	TARIFS	
	01.09.2016	
		€
❖ BIBLIOTHÈQUES : <i>(gratuité aux lecteurs de moins de 20 ans, aux demandeurs d'emploi et aux étudiants de moins de 25 ans sur présentation de leur carte)</i>	<i>Garchois</i>	17,00
	<i>non Garchois</i>	38,00
❖ MÉDIATHÈQUE (discothèque, vidéothèque) :	<i>Garchois</i>	50,00
	<i>non Garchois</i>	70,00
❖ Accès au poste de recherche Internet ⇒ <i>adhérents des Bibliothèques et Médiathèque de Garches :</i> ⇒ <i>non adhérents :</i> ✓ <i>Garchois :</i> ✓ <i>non Garchois :</i>		gratuité 2,00/h d'accès 4,50/h d'accès
❖ CARTE D'ADHÉRENT : <i>Coût du renouvellement de la carte d'adhérent à la suite de 2 cartes perdues :</i>		3,00

d)	• CONSERVATOIRE
-----------	-----------------



Mme Laurence DERMAGNE, Conseillère Municipale, rejoint l'Assemblée.

Mme BECART propose une augmentation des tarifs du conservatoire de 3% pour les activités liées à la musique et de 5% pour les activités danse et théâtre. Elle souligne que le reste à la charge de la Ville a diminué de 75 000 €. Cela est dû à l'augmentation des tarifs de 10% l'année dernière, à la stabilisation des heures d'enseignement notamment en diminuant la durée des cours de ¾ h à ½ h.

Mme GUYOT

“ Cela fait de nombreuses années que notre groupe s'exprime sur ces tarifs en votant contre. Ces dernières années, nous avons beaucoup évoqué le coût. Il y avait une autre raison aussi qui a aussi motivé ces votes contre d'autrefois, c'était l'absence de tarification sociale c'est-à-dire l'absence de tranches qui permettent de facturer le coût des cours en fonction du quotient familial. Pour nous, c'est quelque chose qui serait vraiment important parce que cela permettrait aussi à des familles modestes d'inscrire leurs enfants au conservatoire. La culture ne doit pas être réservée aux familles qui ont forcément des moyens plus élevés que les autres.

Cela ne concernerait pas beaucoup de familles et donc il est exact que cela occasionnerait un surcoût pour les autres, c'est évident. Ça devrait rester très modéré et puis je crois que quand on regarde le coût des cours, l'environnement qu'il y a aussi au conservatoire, la possibilité d'avoir des cours de solfège, de participer à des activités annexes, pour certaines familles, il serait possible de payer un peu plus.

Je crois que quand on prend un professeur dans le privé, c'est aussi très cher, même si on considère que ce sont des cours d'une demi-heure, et il faut ajouter aussi du solfège. Au final c'est quand même très cher. Pour ces raisons-là nous continuerons à voter contre sur ce rapport. ”

LE MAIRE souligne que la majorité n'est pas favorable à la multiplication des quotients pour les activités culturelles ou ludiques. Les familles sont déjà largement « surfiscalisées » sans compter au niveau local des taxes d'habitation et foncières.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG votant contre

CONSERVATOIRE

- DÉCIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs du Conservatoire :

TARIFS SEMESTRIELS

Le TARIF REDUIT est accordé aux familles des élèves Garchois et non Garchois dans les 3 cas suivants :

⇒ famille de 3 enfants

⇒ 2^{ème} élève d'une même famille inscrit au Conservatoire

⇒ famille dont l'un des enfants suit l'enseignement de 2 disciplines (instrument, danse) au Conservatoire

		TARIFS AU 01.09.2016
❖ ÉLÈVES GARCHOIS		€
• SOLFÈGE, non accompagné d'une discipline	Tarif normal	89,00
• INSTRUMENT	Tarif normal	237,00
	Tarif réduit	176,00
• DANSE - THÉÂTRE	Tarif normal	227,00
	Tarif réduit	170,00
• INITIATION À LA DANSE	Tarif normal	169,00
	Tarif réduit	127,00
• 4 cours de danse/semaine (2 classique et 2 jazz)	Tarif normal	327,00
	Tarif réduit	245,00
• Orchestre ou Musique de Chambre		43,00

		TARIFS AU 01.09.2016
❖ ÉLÈVES NON GARCHOIS		€
• SOLFÈGE, non accompagné d'une discipline	Tarif normal	150,00
• INSTRUMENT	Tarif normal	372,00
	Tarif réduit	279,00
• DANSE – THÉÂTRE	Tarif normal	359,00
	Tarif réduit	270,00
• INITIATION À LA DANSE	Tarif normal	259,00
	Tarif réduit	194,00
• 4 cours de danse/semaine (2 classique et 2 jazz)	Tarif normal	460,00
	Tarif réduit	345,00
• Orchestre ou Musique de Chambre		43,00
❖ PRÊTS D'INSTRUMENTS (TARIFS VALABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE)		
◆ INSTRUMENTS À VENTS		107,00
◆ VIOLON		132,00
◆ VIOLONCELLE		158,00
◆ GUITARE		53,00

❖ DROIT ANNUEL DE REPRODUCTION <i>Cotisation annuelle</i>	13,00
❖ COTISATION ANNUELLE <i>pour les adultes de plus de 25 ans pratiquant une activité musicale ou de théâtre :</i>	35,00

- *APPROUVE la création d'un nouveau tarif « instrument » pour les élèves post-baccalauréat et les adultes actifs (niveau 2^{ème} et 3^{ème} cycle), à raison d'un cours tous les 15 jours*

		TARIFS AU 01.09.2016
❖ ÉLÈVES GARCHOIS		€
• <i>INSTRUMENT Post baccalauréat et adultes actifs 1 cours/15 jours</i>	<i>Tarif normal</i>	140,00
	<i>Tarif réduit</i>	105,00

		TARIFS AU 01.09.2016
❖ ÉLÈVES NON GARCHOIS		€
• <i>INSTRUMENT Post baccalauréat et adultes actifs 1 cours/15 jours</i>	<i>Tarif normal</i>	210,00
	<i>Tarif réduit</i>	158,00

e)	<ul style="list-style-type: none"> • SPECTACLES PROPOSÉS AU CENTRE CULTUREL "SIDNEY BECHET" • ATELIERS DU CENTRE CULTUREL "SIDNEY BECHET" • CINÉMA "CINÉ GARCHES"
----	--

Mme BECART, chargée de la culture, présente les tarifs applicables pour les spectacles pour enfants qui subissent une augmentation de 4% et ceux des ateliers du centre culturel de 5%.

Pour les autres spectacles, compte tenu de leur grande diversité, les tarifs sont modulés et fixés par décision municipale.

Par ailleurs, Mme BECART fait part de la création d'une culture box qui permet d'acheter 3 places pour 3 spectacles différents pour un tarif de 48€. Cette nouveauté devrait permettre de favoriser la fréquentation du centre.

En ce qui concerne les conférences, les tarifs restent inchangés afin de pouvoir être compétitifs avec les autres communes. Quant aux tarifs de cinéma, ils augmentent très légèrement à l'exception de celui en faveur des jeunes de moins de 14 ans.

LE MAIRE rappelle que la Ville participe à l'opération « la fête du cinéma » au tarif unique de 4€ la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

SPECTACLES PROPOSÉS AU CENTRE CULTUREL "SIDNEY BECHET"

- *DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs des services municipaux suivants :*

	TARIFS AU 01.09.2016
	€
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Tarifs spécifiques en ce qui concerne les SPECTACLES POUR ENFANTS :</i> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Tarif GROUPE (minimum 20) d'enfants de moins de 13 ans ⇒ Tarif INDIVIDUEL (moins de 13 ans) 	4,60 5,90

- *AUTORISE le Maire à créer des tarifs pour les spectacles et concerts proposés au centre culturel pour la saison 2016-2017 compte tenu de leur grande diversité, par décision municipale, tarifs ne pouvant pas aller au-delà de 37,50 €, tout comme le tarif groupe (20 personnes) qui ne peut excéder 25 €.*

Le tarif réduit est accordé aux demandeurs d'emploi, aux titulaires de la carte famille nombreuse ou invalidité et aux personnes de plus de 62 ans.

- *APPROUVE la création d'une « culture box » et FIXE son tarif à 48 € valable pour l'achat de 3 places pour 3 spectacles différents.*

ATELIERS DU CENTRE CULTUREL "SIDNEY BECHET"

- *DECIDE DE FIXER les tarifs des ateliers du Centre Culturel, à compter du 1er septembre 2016, de la façon suivante, le paiement des ateliers s'effectuant par semestre (Septembre et Janvier)*

TARIFS SEMESTRIELS – Il est rappelé :

- *que l'inscription est annuelle*
- *que le tarif réduit est accordé aux seuls Garchois, dans les conditions suivantes : carte invalidité, titulaire de la carte famille nombreuse, demandeurs d'emploi et aux personnes de plus de 62 ans.*

	TARIFS AU 01.09.2016 €
❖ POTERIE : (Activités dirigées par un moniteur)	
<i>Enfant 2h/semaine</i> ▲Garchois <i>Tarif normal</i> <i>Tarif réduit</i>	149,00 114,00
▲Non Garchois	220,00
<i>Adulte 3h/semaine</i> ▲Garchois <i>Tarif normal</i> <i>Tarif réduit</i>	276,00 206,00
▲Non Garchois	406,00

	TARIFS AU 01.09.2016 €
❖ CONFERENCES "ART ET CIVILISATIONS"	
<i>Carte pour 10 conférences :</i>	60,00
<i>Conférence (tarif unitaire)</i>	7,00

CINÉMA "CINÉ GARCHES"

- *DECIDE de fixer ainsi, à compter du 26 août 2016, les tarifs du cinéma "Ciné Garches" :*

❖ CINÉMA "CINÉ GARCHES"	TARIFS AU 26.08.2016
	€
	7,40
	5,70
<ul style="list-style-type: none"> • Plein Tarif • Tarif réduit (titulaires de la carte famille nombreuse, + 62 ans, - 20 ans, étudiants de – 26 ans, demandeurs d'emploi, carte invalidité) • Carte fidélité "Ciné carte" • Tarif groupe 	5,70
<ul style="list-style-type: none"> • Tarif en faveur des jeunes de – de 14 ans 	3,90
	<i>Séance en 2D :</i> 4€ <i>Séance en 3D :</i> 5,50€

2	2016/28	RÉVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX 2017 • RECOUVREMENT DE CHARGES
---	---------	--

LE MAIRE, en l'absence de M. MENEL, rapporte que les tarifs de location de salles évolueront de 5% environ.

Les locations des salles Aquilon, Pagnol, Bolling et Dupont ont représenté en 2015 une recette de 15 000 € environ contre 12 000 en 2014 et 10 000 en 2013.

Les recettes liées à la location du domaine des 4 Vents se sont élevées à 18 000 € en 2015 contre 11 000€ en 2014 et 6 600€ en 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DÉCIDE DE FIXER ainsi à compter du 1^{er} Janvier 2017 les tarifs de location de salles :

RECOUVREMENT DE CHARGES

	TARIFS € au 1/01/2017
<p align="center"><u>PROPRIÉTÉ DES 4 VENTS</u> TARIFS APPLIQUÉS AUX PARTICULIERS</p> <p>* de 12h à 18h ou de 18h à 1h00</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ totalité des locaux du rez-de-chaussée : ➤ hall, dégagement, salon : ➤ hall, salle à manger : 	<p>1 230,00</p> <p>990,00</p> <p>630,00</p>
TARIFS APPLIQUÉS AUX ASSOCIATIONS ET INSTANCES LOCALES DE PARTIS POLITIQUES NATIONAUX :	490,00

LOCATION ET NETTOYAGE COMPRIS	TARIFS € au 1/01/2017
<p><u>SALLE AQUILON</u> Tarifs appliqués aux entreprises, semaine :</p>	210,00
<p><u>SALLE PAGNOL</u> Tarifs appliqués aux associations et instances locales de partis politiques nationaux, le week-end :</p>	170,00

<u>SALLE CLAUDE BOLLING</u> Tarifs appliqués, en SEMAINE, aux : - Entreprises	510,00
Le WEEK-END : - Particuliers - Associations et instances locales de partis politiques nationaux - Entreprises - Non garchois	290,00 170,00 610,00 719,00

		TARIFS € au 1/01/2017
<u>SALLES DU CENTRE CULTUREL</u> TARIFS APPLIQUÉS EN SEMAINE (technique, location et nettoyage compris)		
SALLE 1 * ½ journée (4h)		
➤ Associations et instances locales de partis politiques nationaux		366,00
➤ Particuliers		549,00
➤ Entreprises		793,00
➤ Non garchois		1 038,00
* Journée (8h)		
➤ Associations et instances locales de partis politiques nationaux		488,00
➤ Particuliers		733,00
➤ Entreprises		976,00
➤ Non garchois		1 221,00
SALLE 2 * ½ journée (4h)		
➤ Associations et instances locales de partis politiques nationaux		183,00
➤ Particuliers		305,00
➤ Entreprises		427,00
➤ Non garchois		427,00
* Journée (8h)		
➤ Associations et instances locales de partis politiques nationaux		244,00
➤ Particuliers		427,00
➤ Entreprises		611,00
➤ Non garchois		611,00

3	2016/29	COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS FIXATION DES TARIFS
---	---------	--

M. MOREAUX, Maire-Adjoint, délégué aux affaires générales, présente les tarifs liés à la reproduction des documents administratifs.

LE MAIRE précise que ces tarifs sont établis sur la base de l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2001 définissant les conditions de fixation des frais de copie d'un document administratif.

Mme GUYOT

“ On avait évoqué cela en commission. C'est vrai que ce décret de 2001 est un peu obsolète dans sa façon d'aborder les choses parce qu'on parle d'un CD-Rom à 2,75 €. D'autre part, comme il n'est pas possible de nous prononcer contre l'application d'un texte qui est toujours en vigueur, nous avons décidé de nous abstenir. ”

LE MAIRE reconnaît que ces tarifs sont faibles mais étant établis sur la base d'un texte réglementaire, il convient de le respecter.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG s'abstenant

- *DECIDE de fixer comme suit les tarifs de reproduction de documents administratifs en faveur du public :*

Format	Prix page simple noir et blanc	Prix page recto/verso noir et blanc	Prix page simple couleur	Prix page recto/verso couleur
A4	0,18 €	0,36 €	0,50 €	1 €
A3	0,36 €	0,72 €	1 €	2 €
A2	0,72 €	1,44 €	2 €	4€
A1	1,44 €	2,88 €	4€	8€
A0	2,88 €	5,76 €	8€	16€

- 1,83 € pour une disquette
- 2,75 € pour un CD-Rom

4	2016/30	SEJOUR EXTERNE DE L'ECOLE DES SPORTS ORGANISE PAR LA VILLE AU COURS DES VACANCES D'HIVER 2017 - FIXATION DES TARIFS
---	---------	---

M. KOCH-CHEVALIER, Syndic, délégué aux sports rappelle que comme chaque année la Ville de Garches propose un séjour de ski pendant les vacances d'hiver organisé par l'école des sports. Celui-ci aura lieu à Courchevel du 4 au 11 février 2017, pour 52 enfants de 9 à 18 ans. Le déplacement s'effectue par TGV puis par une liaison en bus jusqu'à la station.

Pour répondre à une question posée en commission des finances sur l'augmentation du coût du séjour, **LE MAIRE** en expose les raisons. En effet, les tarifs de la SNCF sont moins avantageux que dans le passé et les horaires n'ont pas permis de fixer un retour le samedi matin mais uniquement le soir. Cette situation a généré des dépenses supplémentaires de restauration, de location de matériel et de forfait. De plus, les recettes ont été moindres puisque les plus jeunes et plus nombreux cette année paient moins cher que les plus âgés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ÉCOLE DES SPORTS

- *APPROUVE le programme du séjour de ski organisé par l'Ecole des Sports à COURCHEVEL 1550 (73) pendant les vacances scolaires d'Hiver 2017*
- *FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :*

Enfants de 9 à 12 ans	Garchois : 1 ^{er} enfant	690 €
	2 ^{ème} enfant	590 €
	Non Garchois :	800 €

Adolescents de 13 à 18 ans	Garchois : 1 ^{er} enfant	750 €
	2 ^{ème} enfant	600 €
	Non Garchois :	875 €

- *AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les organismes concernés.*

5	2016/31	DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DE LA VILLE
---	---------	---

M. REYDEL, Maire-Adjoint, délégué aux finances propose en application de la nomenclature de la M14 de compléter le tableau relatif à la durée d'amortissement des immobilisations de la Ville en y intégrant l'amortissement des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *DECIDE DE FIXER comme suit la durée d'amortissement des immobilisations de la ville :*

Mobilier	5 ans
Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres matériels	5 ans
Logiciels	2 ans
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Equipements sportifs	10 ans
Equipements de voirie	10 ans
Equipements de garage	10 ans
Installations électriques et téléphoniques	10 ans
Plantations	15 ans
Biens de faibles valeurs (inférieur à 500 €)	1 an
Frais d'études	5 ans
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10 ans
Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	5 ans
Subventions d'équipement aux organismes publics relatives à des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Subventions d'équipement aux organismes publics relatives à des biens immobiliers ou des installations	15 ans
Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	5 ans
Immeubles de rapport	25 ans
Autres installations, matériels et outillages techniques	10 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Autres constructions	10 ans

6	2016/32	DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE MOBILIER ET MATERIEL DE LA FUTURE MEDIATHEQUE
---	---------	---

Mme BECART indique que la dernière étape concerne les demandes de subvention à solliciter auprès des financeurs extérieurs pour le mobilier qui viendra équiper la future médiathèque.

Le choix du mobilier est crucial dans la réussite de l'équipement car sa fonction est multiple en étant à la fois un support dans le rangement des ouvrages, un outil de consultation, un thème de décoration et d'ambiance et un élément incontournable dans l'occupation de l'espace car il sera vu et utilisé de tous.

Les architectes et l'équipe de la bibliothèque ont travaillé de concert pour parvenir à un cahier des charges qui donnera au mobilier toute sa place pour un bon équilibre et une harmonie des lieux dans lesquels il viendra s'insérer.

C'est aussi un coût qui pèse dans l'économie de l'opération ce qui oblige, là encore, de rechercher le meilleur rapport prix/besoins. La sélection du mobilier ne se résume donc pas dans une préférence sur un

usage pratique et solide du meuble mais recense un ensemble d'exigences et de critères beaucoup plus complexe.

Les mobiliers seront flexibles, modulables et adaptables aux diverses évolutions de la médiathèque en permettant au public de créer son propre environnement en lui permettant de choisir le cadre qui lui conviendra le mieux dans l'usage qu'il fera de cette médiathèque.

Bien entendu, la définition du mobilier a été faite de manière à le rendre accessible à toutes les formes de handicap ce qui a vu la participation des ergothérapeutes du lycée EREA Jacques Brel qui ont été consultés sur ce sujet. La Commission Communale du Handicap a également été associée à la démarche.

C'est pour dire que l'étude s'est voulue la plus complète en n'écartant aucune option.

Des réunions de travail associant tous les acteurs ont donc permis de préciser d'une part, les fonctionnalités et d'autre part, les ambiances recherchées pour donner au projet une envie de lire, de consulter et de profiter des services de la médiathèque.

Il est apparu qu'une partie du mobilier (étagères, banque d'accueil, petits rangements) pouvait être fabriquée par les ateliers municipaux qui disposent d'une menuiserie performante et d'un savoir-faire. Un modèle d'étagères a été construit pour mesurer le résultat qui s'est avéré concluant.

C'est aussi une façon d'associer tous les services dans cette vaste entreprise, de valoriser la qualité professionnelle des agents municipaux et de trouver une économie substantielle pour la Ville.

Les mobiliers spécifiques (fauteuils, sièges, tables de consultation, espaces de lecture,...) seront par contre, achetés auprès de fournisseurs spécialisés en bibliothèque dans le cadre d'une mise en concurrence. C'est d'ailleurs l'essentiel du budget mobilier car il convient de retenir des produits particuliers qui doivent répondre à des normes strictes et à des usages spécifiques.

Avant de se prononcer sur cette demande de subvention, Mme BECART fait un point sur l'économie de l'opération pour donner une vision globale de l'investissement à réaliser. Il s'agit encore d'un estimatif car il faudra attendre le résultat des marchés pour obtenir les montants définitifs.

Constructions et équipements	ETAT	REGION	CD 92	VILLE
Construction : 3.500.000 €	1.225.000 €	900.000 €	343.011 €	1.031.989 €
Informatique et multimédia : 246.445 €	73.934 €	73.934 €	41.895 €	56.682 €
Mobilier à fabriquer et à acheter : 375.840 €	131.544 €	/	/	244.296 €
TOTAL	1.430.478 €	973.934 €	384.906 €	1.332.967 €

Elle rappelle que la participation de la Ville s'équilibrera principalement par la vente de locaux à la Verboise et rue des Suisses dont la commune n'aura plus l'utilité en regroupant les trois bibliothèques dans la nouvelle médiathèque.

Mme GUYOT

“ Sur cette demande de subvention, nous sommes tout à fait d'accord. Je voudrais revenir sur l'inquiétude que nous avons déjà exprimée sur la disparition de la bibliothèque de la jeunesse rue des Suisses. Parce que permettre au plus grand nombre d'enfants de la commune d'avoir un accès simple à la littérature de leur âge et en dehors du cadre scolaire c'est leur donner une chance de plus dans leur parcours scolaire et dans leur vie. C'est aussi une excellente activité à mener en famille qui ne coûte rien et qui est accessible à tous. La médiathèque va permettre de réaliser des économies de fonctionnement puisqu'au niveau du personnel il va y avoir une sorte de rationalisation.

Le but de ces économies, nous pensons qu'il ne doit pas être seulement de maintenir, inchangés les taux de la fiscalité locale mais elles peuvent être aussi utilisées pour développer un service qui permettrait l'accès aux livres pour les plus jeunes. Ça pourrait être sous la forme d'un bibliobus ou d'autres choses. Je suis

d'accord, cela a un coût mais je ne veux pas dire qu'aujourd'hui il faut faire telle ou telle chose mais je pense qu'il faudrait mener une réflexion pendant l'année qui va voir l'édification de la médiathèque pour essayer de trouver un moyen d'offrir aux enfants des quartiers un peu extérieurs de la Ville la possibilité d'accéder à la littérature jeunesse en dehors du cadre scolaire. Nous sommes prêts à participer à une réflexion qui sera menée sur ce sujet. ”

Mme BECART considère que Garches est assez bien desservie et suppose que Mme GUYOT fait référence à la fréquentation de la bibliothèque jeunesse qui rayonne sur le bas de Garches. Elle pense cependant qu'on accède rapidement au centre-ville, c'est le cas aussi pour le secteur Poincaré.

Des pistes sont en cours d'étude comme le système de boîtes qui existent dans certaines villes et qui permettent de déposer des livres et les garchois pourraient se servir, d'autant qu'un tri important d'ouvrages va s'opérer suite au regroupement des sites.

L'idée du bus qui sillonne le territoire de la commune n'est pas retenue car elle entraînerait des dépenses importantes entre l'acquisition du véhicule et les frais de rémunération du chauffeur.

Par contre, les fonds de bibliothèques scolaires vont être enrichis. D'autres pistes seront explorées pour irriguer le territoire par des mécanismes peu ou pas coûteux.

Mme GUYOT

“ Je crois que la question principale, c'est la question du personnel, parce qu'effectivement avoir un service, mettre à disposition des familles des livres en dehors du cadre scolaire supposerait d'avoir une personne. Après il faut voir si l'on peut faire quelque chose pour un coût qui resterait supportable, qui permettrait quand même de trouver une solution. Notre suggestion c'est surtout peut être de mener une réflexion pour voir s'il n'est pas possible de compenser la disparition de la bibliothèque de la rue des Suisses. ”

LE MAIRE rappelle que la future médiathèque représente un outil moderne, performant correspondant aux attentes du ministère de la culture, contrairement aux 3 sites existants qui ne répondent pas aux normes et au descriptif du ministère. Ce nouvel équipement est, quant à lui, conforme et disposera d'une salle polyvalente qui va permettre de régler le problème de la salle Marcel Pagnol.

En effet, le préau Pasteur va être insonorisé après avoir fait l'objet d'une visite d'un acousticien. Des travaux seront réalisés cet été afin que les enfants et les enseignants retrouvent une sonorité acceptable.

En ce qui concerne les fonds de livres, la Ville multipliera le dépôt de livres dans les écoles périphériques de Ramon et St Exupéry. Dans le petit Garches, la Bibliothèque pour Tous composée de bénévoles fonctionne parfaitement dans les locaux mis à leur disposition par la Ville.

LE MAIRE pense qu'il ne faut pas rester sur le passé et au contraire se tourner vers l'avenir. La future médiathèque va constituer un site exceptionnel et très rapidement les familles, les enfants ne se contenteront plus d'un service de proximité mais se dirigeront vers ce nouvel équipement moderne mis en réseau.

La Ville va faire un grand pas, voire sauter une génération. Il fait remarquer que la ville de Rueil-Malmaison, 6 fois et demi plus grande que Garches, ne dispose que d'une seule bibliothèque médiathèque en centre ville et qu'elle remporte un succès colossal car elle constitue un outil performant contrairement à une sous-bibliothèque de quartier.

Il répète qu'il ne faut pas rester dans le passé et qu'il convient de se tourner vers une nouvelle génération connectée où les enfants auront envie de venir. Il est nécessaire de modifier sa vision des choses et s'adapter aux nouvelles technologies.

LE MAIRE rappelle que la construction de la future médiathèque n'entraînera pas de dépense pour la Ville puisqu'en investissement, grâce au soutien financier du ministère de la Culture, de la région, du département, du fonds parlementaire, il sera couvert à hauteur de 75% et à cela s'ajoute la recette générée par la cession de 2 sites extérieurs qui permettra d'équilibrer complètement l'opération y compris les travaux extérieurs. En ce

qui concerne le fonctionnement, cet établissement nécessitera moins de personnel. Cet équipement neuf tourné vers le futur va répondre pleinement à une attente des garchois avec des coûts réduits pour la commune en investissement et en fonctionnement.

Il signale qu'il y a 10 ans, il avait refusé un tel projet pour des raisons budgétaires. Aujourd'hui la situation est différente grâce aux différents soutiens financiers et a donc accepté le projet de Mme Bécart.

M. HERZOG

“ Je voulais juste ajouter un mot justement à propos de subvention. Pour la loi de finances 2016, il a été créé un fonds de soutien de l'Etat à l'investissement public local et pour lequel a été attribué 8 millions d'euros pour le 92 sur un certain nombre de dépenses sur différentes villes, donc je ne sais pas si on pouvait en bénéficier pour la médiathèque, mais peut-être pour l'an prochain, pour la loi de finances qui viendra, peut-être pourra-t-on y penser pour des investissements. ”

LE MAIRE remercie M. HERZOG de cette information et demande aux services et élus d'étudier cette possibilité. Le Maire ajoute qu'il est fréquent dans les Hauts-de-Seine, que les communes en difficulté bénéficient en priorité de ces aides.

M. HERZOG

“ Ce ne sont pas des financements à 100 %, ce sont des financements quand même jusqu'à 80 % et je vois que pour les villes, c'est très divers, aussi bien des villes à priori plus pauvres que nous mais d'autres qui sont comparables à la nôtre. ”

LE MAIRE propose de passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE le dossier de demande de subvention concernant l'acquisition et la fabrication du mobilier pour un montant de 375.840 euros environ nécessaire au fonctionnement de la future médiathèque à construire sise 86 Grande rue à Garches.*
- *AUTORISE le Maire ou le 1^{er} Maire-adjoint à déposer cette demande auprès des services de l'Etat, du Sénat, de l'Assemblée Nationale, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et d'une façon générale, auprès de tous les organismes publics en mesure d'apporter leur soutien financier dans cette opération.*

7	2016/33	DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE
---	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de fonctionnement en faveur de la médiathèque municipale au titre de l'année 2017 et à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.*

8	2016/34	DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DU CENTRE CULTUREL SIDNEY BECHET
---	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de fonctionnement en faveur du centre culturel Sidney Bechet au titre de l'année 2016 et à signer toute pièce nécessaire à la constitution du dossier.*

9	2016/35	SUBSTITUTION AU SEIN DU SIGEIF DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12 « GRAND-ORLY VAL-DE-BIEVRE SEINE AMONT » A LA COMMUNE DE MORANGIS ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « COMMUNAUTE PARIS-SACLAY » A LA COMMUNE D'ORSAY
---	---------	--

Mme BODIN, Maire-Adjoint, rapporte que la recombinaison de la carte intercommunale en Ile-de-France, intervenue au 1^{er} janvier de cette année, a notamment entraîné la création d'établissements publics territoriaux en petite couronne et l'évolution des EPCI à fiscalité propre en grande couronne résultant de transformations ou de fusions d'entités existantes.

Cette évolution va modifier la composition du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (Sigeif) en application du mécanisme légal de représentation-substitution.

2 communes sont visées par ces modifications. La Ville de Morangis fait partie dorénavant du nouvel EPT « Grand Orly Val de Bièvre Seine Amont ». Il représentera donc dorénavant au sein du Sigeif la commune de Morangis. La commune d'Orsay se trouve quant à elle intégrée au sein de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » et sera donc représentée par la nouvelle communauté d'agglomération.

Les exigences de formalisme imposent aux membres du Sigeif de prendre acte de ces modifications dans la composition de ce Syndicat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, délibère, à l'unanimité

Article 1^{er} : Prend acte de l'adhésion de l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont » pour représenter la commune de Morangis au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

Article 2 : Prend acte de l'adhésion de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour représenter la commune d'Orsay au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.

10	2016/36	APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE ET LA VILLE DE GARCHES POUR LES COMPETENCES - GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
----	---------	---

Mme BECART rapporte que la création du territoire « PARIS OUEST LA DEFENSE » (POLD) implique le transfert automatique des compétences de la Communauté d'agglomération Cœur de Seine auprès de ce nouveau territoire, dès lors que ces compétences entrent dans son champ de compétence par définition de la loi.

Parmi ces compétences figure la gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que le développement et l'aménagement économique, social et culturel. Depuis le 1^{er} janvier 2016, c'est le nouveau territoire qui a en charge ce secteur pour l'ensemble des 11 Communes du territoire.

Les villes doivent ainsi : soit transférer l'ensemble des agents d'un service auprès de ce territoire lorsque ces agents consacrent l'intégralité de leur temps de travail à la compétence transférée, soit mettre à disposition les agents lorsqu'une partie de leur emploi du temps est consacrée à ces missions.

A Garches, les 5 agents chargés de ces secteurs ne consacrent pas leur temps de travail en totalité dans ces deux compétences. C'est donc le processus de mise à disposition qui sera appliqué.

Ainsi, une convention de mise à disposition a été élaborée en commun avec les 11 Communes formalisant ce dispositif. Dans ce cadre, les agents continuent à travailler au sein de la ville, sont rémunérés par la ville mais exercent leurs missions pour l'établissement public territorial. La ville peut ainsi se faire rembourser la partie du temps de travail de ces agents consacrée à ces compétences spécifiques.

Mme GUYOT

“ C'est le même fonctionnement que quand « Cœur de Seine » existait. Il n'y a pas de problème pour nous.”

LE MAIRE signale que les villes vont connaître une évolution dans le domaine des ordures ménagères puisque POLD a récupéré la collecte et le traitement des ordures ménagères alors qu'elle était municipale ou gérée à travers les EPCI. Au 1^{er} janvier 2017, avec la suppression des syndicats primaires SITOM 93 et SYELOM 92, la collecte sera gérée par POLD qui transférera au SYCTOM le traitement et l'incinération, ce dernier récupérant les déchetteries dont s'occupait le SYELOM.

La mise en œuvre sera un peu longue puisque les communes ont des contrats qui se terminent à des échéances différentes. Il convient de mener une réflexion qu'il conduit au niveau de POLD avec ses 11 collègues maires mais aussi les 10 autres élus en charge de ce secteur dans les communes. Cela signifie que dans le futur, Garches pourrait passer de la collecte en sacs plastique à celle en containers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

• *APPROUVE les conventions de mise à disposition de services entre l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense et la ville de Garches pour les compétences :*

- *Gestion des déchets ménagers et assimilés*
- *Développement et aménagement économique, social et culturel*

• *AUTORISE le Maire à les signer*

11	2016/37	PERSONNEL COMMUNAL SUPPRESSION ET TRANSFORMATION DE POSTES ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
----	---------	--

Mme BECART rappelle que la politique du gouvernement a amené la Ville à conduire une politique de gestion du personnel des plus rigoureuses. Ainsi, à chaque départ à la retraite d'un agent et à chaque fin de contrat, la question est posée de l'opportunité ou non de recruter.

Grâce à des mutualisations et des réorganisations de service, il a été possible, grâce à l'implication des agents, de supprimer 10 postes, sans nuire à la qualité du service rendu.

Il convient aujourd'hui de régulariser la situation en adaptant le tableau des effectifs afin de prendre en compte les suppressions réalisées.

Ces suppressions ont fait l'objet d'un avis favorable du comité technique en date du 15 juin 2016.

Mme BECART souligne l'effort que cela représente pour les services et pour les agents. Grâce à tous ces efforts, la Ville a réalisé 740 000 € d'économie en matière de personnel sur les 3 exercices 2014-2015-2016. Elle ajoute qu'il est évident qu'il n'est pas possible de poursuivre à ce rythme là, ne disposant plus de marge de manœuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *DÉCIDE DE SUPPRIMER :*
 - *1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe, (effectif passant de 3 à 2).*
 - *2 postes d'éducateur sportif hors classe, (effectif passant de 6 à 4).*

- 1 poste d'agent de maîtrise principal (effectif passant de 9 à 8).
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe (effectif passant de 4 à 3).
- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants (effectif passant de 5 à 4).
- 1 poste de conservateur du patrimoine (effectif passant de 1 à 0).
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (effectif passant de 38 à 37),
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, (effectif passant de 17 à 16),

- **DÉCIDE DE TRANSFORMER :**

- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet (effectif passant de 37 à 36) en un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 22h30 par semaine (effectif passant de 0 à 1)
- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (effectif passant de 36 à 34) en 2 postes d'auxiliaire de puériculture (effectif passant de 18 à 20)
- un poste d'éducatrice principale de jeunes enfants (effectif passant de 5 à 4) en un poste de conseiller socio-éducatif (effectif passant de 1 à 2)

12	2016/38	FIXATION DE DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE POUR DES OPERATIONS PARTICULIERES CONCERNANT LE PARKING DE LA GARE (COTE CHATEAU D'EAU), 4 LIEUX DE TOURNAGE (MARECHAL LECLERC, GRANDE RUE, AVENUE JOFFRE, AVENUE BERGSON) ET UNE EMPRISE DE TERRAIN DANS L'ILLOT DE L'EGLISE POUR L'INSTALLATION TEMPORAIRE D'UNE MOBILE BANQUE A GARCHES
----	----------------	---

LE MAIRE, en l'absence de M. MENEL, rapporte que la Ville a été saisie de trois demandes d'occupation du domaine public qui ne relèvent pas de la tarification qui a été adoptée dans la délibération du 7 décembre 2015 compte tenu de la nature particulière des opérations projetées.

Du 31 juillet au 13 août inclus, la SNCF prévoit de réaliser d'importants travaux sur les voies dans la gare de Garches/Marnes la Coquette en intervenant également sur le passage à niveau. Pendant cette période, le trafic ferroviaire sera totalement interrompu ainsi que l'accès dans le domaine national de Saint-Cloud par la porte de Garches.

La SNCF organisera un service de bus de substitution qui fonctionnera entre les gares en se calant au mieux sur les horaires des trains pour perturber le moins possible les voyageurs.

Pour une bonne organisation du chantier, la SNCF souhaite disposer du parking (côté château d'eau) pour entreposer les matériaux et les engins nécessaires aux travaux. La station de taxis est maintenue car elle est en dehors de cette emprise.

Pour ce qui concerne la Ville, il s'agit de sécuriser le périmètre, d'établir un état des lieux, d'installer un barriérage temporaire, d'informer les usagers, de reporter le stationnement dans le parking coté Marnes la Coquette, de prévoir une déviation pour les piétons (accès par le passage des Jardins Familiaux boulevard du général de Gaulle) et pour les automobilistes suivant un itinéraire par Marnes la Coquette pour accéder dans le Parc de Saint-Cloud, de délivrer les autorisations administratives, de remiser les matériels en fin d'opération.

La SNFC a accepté de verser à la Ville une indemnité pour un montant de 20.000 euros valant pour le droit d'occupation du parking (23 places de stationnement) et les services associés. Il rappelle qu'il s'agit de la période des vacances où le trafic est moindre. En outre, la sécurité s'en trouvera renforcée.

La seconde demande concerne la réservation d'emprises publiques et de stationnements les 20 et 21 juillet 2016 pour effectuer des séquences nécessaires à la réalisation d'un film avec le célèbre acteur Christian CLAVIER.

Les emplacements repérés par la production concernent la partie haute de l'avenue du Maréchal Leclerc, la partie basse de l'avenue Joffre, la Grande Rue aux abords de la rue de l'Abreuvoir et l'avenue Bergson en limite de Vaucresson.

L'installation des matériels et équipements techniques obligent de réserver des places de stationnement sur les différents sites (50 emplacements au total) et de mettre à disposition un espace public pour le montage d'un barnum. Il est entendu que le service bus sera maintenu ainsi que le trafic piétons et voitures qui devra toutefois s'adapter au rythme des prises de vue.

Pour ce qui concerne la Ville, il convient d'effectuer une réunion de travail avec l'équipe des régisseurs, de délivrer les autorisations administratives, d'informer les riverains, de réserver les emplacements publics, de procéder aux états des lieux, de mettre en place un itinéraire recommandé de déviation, de remettre les matériels et de procéder au nettoyage des zones en fin d'opération.

En contrepartie de cette mobilisation et de l'occupation des voies, la production accepte de verser à la Ville une indemnité qui a été arrêtée à la somme de 9.950 euros.

La troisième demande provient de la banque du Crédit Lyonnais qui prévoit de fermer son agence située place Saint Louis pour entreprendre des travaux de modernisation et de sécurité.

Le LCL sollicite, par conséquent, la Ville pour obtenir un emplacement dans le secteur afin d'installer une mobile banque à partir du mois de septembre et pendant 3 mois. Une visite, sur place, a déjà eu lieu et il apparaît qu'une emprise dans le terrain de l'îlot de l'Eglise pourrait convenir étant entendu que la banque prendrait à sa charge les frais d'installation, de raccordement aux réseaux et d'accessibilité.

Compte tenu de la période réclamée et de la situation du lieu, LCL accepterait d'indemniser la Ville à hauteur de 20.000 euros.

Ces 3 opérations apporteront à la Ville une recette supplémentaire de 49 950 €.

M. TRIGNAN souhaite, en ce qui concerne le tournage de film, que les garchois soient bien informés et surtout les riverains des voies concernées pour éviter tout problème.

LE MAIRE reconnaît la gêne éventuelle occasionnée sur 2 jours, mais les garchois seront informés suffisamment tôt comme ils le sont à chaque fois.

Il ajoute que l'indemnité versée à la Ville compense les aléas de l'occupation du domaine public à une période estivale où les places de stationnement sont souvent inoccupées.

Par ailleurs, il considère que c'est valorisant pour la Ville de passer dans un film grand public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **ARRÊTE** à 20.000 euros le montant de l'indemnité que la SNCF (avec faculté de substitution) versera à la Ville pour occuper le parking de la gare (23 emplacements) du côté Château d'eau pour les besoins de ses travaux en gare de Garches/Marnes la Coquette du 31 juillet au 13 août inclus,
- **DÉCIDE** d'inscrire cette recette au budget de la Ville.
- **ARRÊTE** à 9.950 euros le montant de l'indemnité que la société PULSAR (avec faculté de substitution) versera à la Ville pour occuper les 4 lieux (50 emplacements) avenues Bergson, Maréchal Leclerc, Joffre et Grande Rue pour les besoins du tournage de film les 20 et 21 juillet 2016,
- **ARRÊTE** à 20.000 euros le montant de l'indemnité que Le Crédit Lyonnais versera à la Ville pour occuper le terrain sis 6, rue de l'Eglise en vue d'installer une mobile banque pendant 3 mois de mi-septembre à mi-décembre 2016.

13	2016/39	TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2016-2017 • ECOLE DES SPORTS (P. A. I.)
----	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs de l'école des sports pour les enfants bénéficiant d'un P. A. I. :

TARIF FORFAITAIRE TRIMESTRIEL (par ½ journée le mercredi, avec repas, et hors vacances scolaires)	TARIFS AU 01.09.2016
• GARCHOIS (PAI)	135,65 €
• NON GARCHOIS (PAI)	186,96 €

TARIF ANNUEL (par ½ journée le mercredi, avec repas, et hors vacances scolaires)	TARIFS AU 01.09.2016
• GARCHOIS (PAI)	406,95 €
• NON GARCHOIS (PAI)	560,88 €

14	2016/40	PISCINE MUNICIPALE – FIXATION DE TARIFS
----	---------	---

M. KOCH-CHEVALIER informe que la ville de Saint Cloud vient de faire savoir à la Ville qu'elle réalisait des travaux de rénovation de la piscine des Tourneroches de juillet à décembre 2016.

Cet équipement étant fermé pendant plusieurs mois, elle sollicite l'accord de la Ville pour que les clodoaldiens puissent fréquenter la piscine de Garches en bénéficiant exceptionnellement des tarifs garchois (à l'exception du tarif réduit).

LE MAIRE indique que les maires de Garches, Vaucresson et Saint Cloud travaillent sur la possibilité de mutualiser certains services et d'appliquer des tarifs identiques. Il est difficile d'étendre cette action aux 11 communes de POLD car celles-ci sont trop différentes.

M. HERZOG

“ Il y aurait alors un tarif valable pour les 3 villes et on ferait un tarif réduit pour les 3, ce qui n'est pas le cas cette fois-ci pour Saint Cloud ? ”

M. KOCH-CHEVALIER souligne que l'accord de tarif ne concerne que Saint Cloud.

M. HERZOG

“ Si j'ai bien compris, pour Saint Cloud on fait le prix de Garches mais pas le tarif réduit garchois. ”

M. KOCH-CHEVALIER précise qu'il s'agit du tarif normal appliqué aux garchois.

M. HERZOG

“ On est d'accord, comme cela je n'ai pas de problème. Mais dans l'hypothèse où on ferait un tarif valable pour chacune des 3 villes, on aurait la grille avec les tarifs réduits ? ”

LE MAIRE indique que Vaucresson n'ayant pas de piscine, la question ne se pose pas à ce niveau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *DECIDE d'appliquer aux clodoaldiens souhaitant fréquenter la piscine de Garches, le tarif garchois, à l'exception du tarif réduit, de juillet à décembre 2016 (période de fermeture de la piscine de Saint Cloud)*

15	2016/41	METROPOLE DU GRAND PARIS DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE APPELE A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
----	---------	--

LE MAIRE rapporte que la loi NOTRe a prévu une commission locale d'évaluation des transferts de charges entre la Métropole Grand Paris et ses communes membres.

Par délibération du 1^{er} avril 2016, le conseil de métropole du Grand Paris a créé ladite commission qu'il a dénommée « Commission locale d'évaluation des charges transférées ».

Elle est composée de membres des Conseils Municipaux, chaque conseil municipal disposant d'un représentant.

Il rappelle que dans le cadre du territoire, le Conseil Municipal, dans ses séances du 17 décembre 2015 et 7 mars 2016, a désigné M. REYDEL en tant que représentant de la Ville pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales, ainsi que M. BUIL.

En tant que commune membre de la métropole du Grand Paris, il convient, en conséquence, de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant appelé à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Il propose la candidature de M. REYDEL et M. BUIL.

M. HERZOG

“ Nous n'avons bien sûr pas d'objection sur la nomination de M. Reydel et M. Buil. Nous voulions juste parler de 2 choses qui touchent à la MGP, d'une part l'augmentation du pass Navigo que nous déplorons moins d'un an après la mise en place du nouveau tarif unique. L'augmentation n'était pas absolument nécessaire du point de vue de la région dans la mesure où elle avait obtenu 2 financements supplémentaires de la part du gouvernement, donc nous sommes déçu de cela, car cela fait quand même une augmentation de près de 5% moins d'un an après le changement de tarifs précédent.

La deuxième chose dont on voulait parler à propos de la MGP, c'est la mention dont il est fait part dans le bulletin municipal à propos du centre d'hébergement d'urgence dans le bois de Boulogne pour lequel le maire, le maire n'est pas d'accord. ”

LE MAIRE souligne qu'il s'agit de l'éditorial de bulletin municipal qu'il signe et dont il assume la totale responsabilité. Il ajoute qu'il a rencontré en tant que président de l'association des maires des Hauts-de-Seine accompagné d'Hervé Marseille, secrétaire général de l'association, Mme Anne Hidalgo, Maire de Paris, au sujet de la fermeture des voies sur berge. En effet, la ville de Paris a décidé de façon unilatérale et ce dans un souci de protection de l'environnement et de lutte contre le bruit, de fermer les voies sur berge après « Paris plages », c'est-à-dire à compter du 1^{er} septembre.

LE MAIRE regrette, comme tous ses collègues maires, qu'il n'y ait pas eu de travail en commun sachant que cette mesure n'impacte pas que les parisiens, mais bien plus les habitants des banlieues. De la même façon, les maires regrettent, qu'en ce qui concerne l'enquête en cours sur le cœur de Paris, ils ne soient pas invités à participer et les communes découvrent tardivement qu'elles peuvent intervenir dans l'enquête publique.

LE MAIRE, en tant que président de l'AMD 92 et M. MARSEILLE, ont rappelé à Mme HIDALGO qu'ils auraient pu travailler en amont au sujet des travaux d'aménagement des berges rive droite qui vont durer 34 mois. Cela va créer des problèmes de circulation importants et rendre difficiles les accès sur Paris.

Cet échange a été constructif même si Mme HIDALGO est restée sur ces positions, par contre elle a accepté de mettre en place un groupe de travail chargé d'étudier des solutions de fléchage afin de limiter les problèmes de circulation. Lors de cet entretien, il a rappelé les difficultés rencontrées lors des crues de la Seine et les grèves qui avaient rendues Paris quasiment incirculable.

Il a fait part du souhait, pour la métropole Grand Paris dont M. Patrick OLLIER est le président, que les 137 maires réfléchissent ensemble dans la durée pour trouver un terrain d'entente sur les grands projets. Il est évident, par exemple, que pour les jeux olympiques 2024, ce ne soit pas seulement Paris qui puisse en décider, il est nécessaire de travailler ensemble. Mme HIDALGO s'est montrée favorable à cette mise en œuvre.

Il confirme que la fermeture des quais à partir du tunnel du Louvre est fixée en septembre juste après Paris Plages.

Il dit avoir rappelé à Mme HIDALGO que Paris est une des capitales les mieux desservies en transport en commun en interdisant progressivement la circulation automobile, mais le problème touche tous les banlieusards de première couronne qui viennent à Paris en voiture, la desserte en transports en commun étant de moins bonne qualité sans parler de ceux de deuxième couronne qui se retrouvent totalement handicapés. C'est une problématique qui a été évoquée afin d'éviter dans le futur de se retrouver devant le fait accompli.

Il a rappelé également à Mme HIDALGO que les maires avaient une lecture différente de la capitale, bien qu'elle soit Maire de Paris, mais la capitale dépend aussi de l'Etat. Il lui semble que la Maire de Paris ne peut pas décider seule sans en référer à la métropole du Grand Paris, à l'Etat pour prendre des décisions sur des axes majeurs comme les quais, le périphérique ou des grandes voies. Il pense que les Maires n'ont pas tous les pouvoirs et ont lancé une réflexion en ce sens et à ce titre est-ce que la Maire de Paris peut tout faire dans la capitale alors qu'elle ne détient pas tous les pouvoirs. C'est une longue réflexion.

Mme GUYOT

“ Je veux juste dire quelque chose, c'est que sur la question de la place de la voiture en ville, on voit bien que les réponses peuvent être très différentes selon les partis politiques ou selon les groupes, mais c'est une question effectivement. On peut aussi résoudre la place de la voiture en ville autrement qu'en essayant de faciliter au maximum la circulation pour les gens qui viennent de banlieue. On peut aussi travailler sur la desserte par les transports en commun, améliorer la rapidité. ”

LE MAIRE propose de ne pas ouvrir un débat sur cette question.

Mme GUYOT

“ Tout à fait d'accord, je pense qu'on en sortirait pas. Mais je pense que les visions ne sont pas les mêmes. ”

LE CONSEIL MUNICIPAL, procède à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant appelés à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Ont été désignés, avec 32 voix sur 32

TITULAIRE

- *M. Jean-Claude REYDEL*

SUPPLEANT

- *M. Norbert BUIL*

<p>COMMUNICATION DE MME BOINET CHARGÉE DE LA JEUNESSE</p>
--

Mme BOINET présente le rapport d'activités du service de la jeunesse ainsi que celui de l'éducateur spécialisé.

Afin que les jeunes puissent devenir des citoyens responsables, autonomes et fiers de leur construction intérieure, le service jeunesse de la ville de Garches entreprend des actions qui visent à leur épanouissement, tant individuel que collectif.

L'Equipe de l'Espace jeunes est constituée de la responsable, éducatrice spécialisée à temps complet qui est extrêmement dynamique et appréciée, de 2 animateurs à temps complet, d'un stagiaire à mi-temps et de 3 animatrices BAFA vacataires présentes essentiellement le week-end et les vacances scolaires.

En 2014/2015, l'Espace Jeunes, a enregistré 208 inscriptions, chiffre en progression par rapport aux années précédentes et cette année il a encore augmenté presque d'un tiers passant pratiquement à 300 inscrits (295). Depuis 2012, les jeunes qui fréquentent l'Espace Jeunes sont représentatifs de la population garchoise au niveau de la mixité sociale, culturelle et les filles qui fréquentent l'espace jeunes sont aussi nombreuses que les garçons.

Pour ce qui concerne les activités hors vacances scolaires, l'espace jeunes propose un accueil libre tous les soirs après les cours entre 16h et 19h. Il y a toujours des jeunes, en moyenne 8, qui viennent se détendre, se retrouver dans ce lieu. Les mercredis, samedis et dimanches après-midi, l'équipe d'animation propose des activités ou des sorties sportives, manuelles, ou culturelles. L'équipe accueille en moyenne, 20 jeunes ces jours-là.

L'activité Futsal compte près de 20 participants pour les plus jeunes (14-17 ans) et 25 pour les plus âgés (18-25 ans). Un atelier initiation musique a lieu tous les samedis. Cette année, a été mis en place un accompagnement aux révisions du brevet Mathématiques encadrés par 2 animateurs du 19 mai au 27 juin. 7 jeunes se sont présentés spontanément pour réviser très sérieusement.

Pendant les vacances scolaires, l'équipe d'animation propose des activités et des sorties diversifiées (karting, bowling, cuisine, visites, ...). Le taux de participation pour l'année 2015-2016 était de 78 à 98 jeunes.

Pour ce qui concerne les séjours d'hiver et d'été, ils sont financés par le CCAS et permettent ainsi à 14 jeunes en difficulté de partir en vacances (séjour de ski 150 € et séjour d'été 120 €).

L'équipe d'animation fait également participer les jeunes à des actions de solidarité et à l'organisation des manifestations.

Elle dit avoir constaté que tous ces jeunes qui ont entre 11 et 18 ans, sont très désireux de se rendre utiles et de se responsabiliser, de se donner des repères, ils sont très volontaires. C'est ainsi que le service jeunesse participe assidument aux actions suivantes : Les petits Bouchons, Les restos du cœur, Le Téléthon, la banque alimentaire avec le Rotary Club, les activités intergénérationnelles avec la RPA et les Rencontres Musicales Garchoises que l'on a instauré cette année. Elles sont mensuelles à l'espace jeunes et font participer toutes les personnes, jeunes, parents, grands-parents, musiciens, chanteurs.

Les jeunes de l'Espace jeunes participent également à l'organisation des manifestations comme le Cross des jeunes, la fête de la St Jean, le forum des associations.

Le service jeunesse propose, par ailleurs, le Pass Jeunes encore méconnu qui s'adresse aux 11- 25 ans. Il permet aux jeunes de bénéficier pendant les vacances scolaires d'entrées gratuites dans les équipements sportifs de la Ville à raison de 3 entrées par semaine à la piscine, 3 heures de réservation de cours de tennis et 3 heures de salle de culture physique. Pour l'année 2014-2015, 208 Pass jeunes ont été délivrés aux jeunes de 11 à 17 ans et 51 pour les 18-25 ans, pour 2015-2016 295 et 75. On peut noter le succès croissant du Pass jeunes qui est très avantageux pour les jeunes.

Le service jeunesse organise les réunions de la commission extra-municipale de la jeunesse composée de 12 à 15 jeunes volontaires pour échanger sur leurs besoins et mettre en place des projets.

Cette année, ils ont mis en place un tournoi de jeux vidéos appelé « le Garches game show » avec le soutien de Jean MAILANTZ le samedi 4 juin dans la salle Claude Bolling. Cet événement a été une vraie réussite, 110 jeunes y ont participé et ont souhaité que cet événement se renouvelle l'année prochaine.

Le Point Information Espace Jeunes (PIEJ) au Collège Henri BERGSON a lieu tous les mardis et jeudis de midi à 14h. Cette permanence est extrêmement appréciée par les collégiens et par tout le corps enseignant du Collège et notamment Madame LANSAC. Près de 150 jeunes se rendent au PIEJ à chaque permanence.

Le budget de l'espace jeunes est de l'ordre de 10 350 € en dépenses et 1 670€ en recettes pour 2015.

Les dépenses de personnel se sont élevées à 141 800 € en 2014 et 126 300 en 2015, soit une forte baisse.

Les projets 2016-2017 de l'espace jeunes portent sur l'aide aux devoirs, les rencontres musicales garchoises et l'accueil d'un volontaire au service civique ainsi qu'un projet de mission locale.

Mme BOINET présente le rapport d'activité de l'éducateur spécialisé, éducateur de rues. Il conduit des actions de prévention pour prévenir notamment les conduites à risque des jeunes qu'il suit.

Son activité est de rencontrer les jeunes et d'avoir des échanges, de les guider vers une insertion sociale pour ceux qui en ont besoin, faire un suivi individualisé. Il s'occupe d'élaborer des CV, des projets professionnels et de leur trouver une formation ou un emploi.

Entre 2009-2015, il a permis la concrétisation de 30 CDD, 5 CDI, 8 formations professionnelles et 29 projets sont en cours.

Par ailleurs, il organise des sorties et des activités sportives et culturelles (match, cinéma, pique-nique, concert...). Il travaille aussi en collaboration avec l'Espace Jeunes et jeunesse et sports, avec le collège pour la mise en place d'une cellule d'écoute pour les jeunes en difficulté ainsi qu'avec le CCAS et l'espace emploi de Garches, de Rueil et de Vaucresson.

Parmi les propositions d'actions pour les jeunes et les familles, il souhaite créer un site avec la collaboration du service Informatique ou des jeunes de la Ville, et mettre en place un partenariat avec la mairie de Saint-Cloud pour réhabiliter ce qu'on appelle le City, c'est-à-dire le terrain de basket qui est rue de la Porte Jaune. Il souhaite également faire financer une partie du permis de conduire ou de BAFA d'un jeune par an en échange d'actions auprès d'une association ou d'une aide bénévole dans les manifestations de la Ville. Il a comme projet d'accueillir un volontaire au service civique afin d'accompagner et encourager les jeunes dans leurs projets d'insertion sociale et professionnelle.

Mme BOINET ajoute que toutes ces actions menées par l'espace jeunes et l'éducateur spécialisé concernent environ 400 jeunes.

LE MAIRE indique que le nombre de jeunes concernés est passé de 200 à 400 en quelques années. Il remercie les services du travail réalisé auprès de ces jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

Mme GUYOT

“ J’aurais dû poser la question avant le conseil. J’aurais souhaité dire deux mots à propos de la rénovation, enfin des travaux dans le préau de la salle Pagnol à l’école Pasteur A. Nous avons été informés par la FCPE de Garches du problème de dégradation de l’acoustique dans cette salle suite à des travaux qui ont été effectués durant l’été 2015. A la rentrée de septembre, les enfants et les enseignants se sont trouvés dans un préau où le niveau sonore dépassait largement les normes en matière de santé publique, les exposant à des risques. Ce sont des jeunes enfants qui étaient soumis à un bruit très excessif qui était susceptible, outre les questions de confort, de provoquer des lésions irréversibles.

Je crois qu’à deux reprises, durant les vacances de la Toussaint et celles de février, des travaux ont été entrepris par les services techniques pour tenter de ramener le niveau sonore en dessous d’un seuil tolérable. Mais s’il y a eu une amélioration, l’acoustique est restée tout de même fortement dégradée et récemment des mois après les premières alertes, le problème a enfin été traité sérieusement. Un bureau d’étude a été sollicité pour trouver des solutions efficaces puisque maintenant il est prévu des travaux pendant l’été pour ramener l’acoustique à un niveau convenable.

Nous aimerions être le porte-parole des parents qui ont le sentiment très fort que ce problème n’a pas été vraiment pris au sérieux en début d’année par les responsables de la municipalité, qu’il a été sous-estimé jusqu’à ce que finalement des mesures indépendantes mettent en évidence la gravité du problème. En particulier à l’automne dernier, lorsqu’ils demandaient que des travaux soient faits rapidement le coût a été évoqué, il s’agissait de sommes qui étaient aux alentours de 20 000 à 24 000 €. On a évoqué ce coût pour reporter les travaux à une date ultérieure. Les parents ont été choqués, on peut les comprendre, parce que tout de même, c’est un coût qui, en comparaison avec les risques pour les enfants, était tout de même relativement modique.

Dans le courant de l’année, des parents d’ailleurs ont acheté des casques anti-bruit ou des bouchons d’oreilles pour leurs enfants, d’autres n’ont pas été informés ou conscients du problème, n’ont pas songé à faire de même. Enfin c’est pour dire combien les parents, durant toute l’année ont été choqués par ce problème. Alors aujourd’hui, je pense que les travaux vont être faits, les parents ont besoin d’être rassurés sur le fait que les travaux qui seront entrepris apporteront bien l’amélioration nécessaire et qu’ils seront faits par une entreprise compétente. Je pense aussi qu’il serait intéressant d’assurer une certaine transparence vis-à-vis des parents sur l’efficacité de ces travaux par exemple en leur communiquant les résultats des mesures de bruit qui seront nécessairement faites à la fin de l’été à l’issue des travaux.

La confiance a été ébranlée entre les parents et la municipalité, je crois qu’il faudrait maintenant arriver à la rétablir avant la rentrée, merci. ”

LE MAIRE signale que ce problème a été traité il y a 2 mois, dans le sens que depuis les conseils d’école, des décisions ont été prises. Les travaux effectués l’été dernier faisaient appel à de nouveaux produits qui devaient normalement améliorer l’acoustique. Or, on n’a pas obtenu le résultat escompté. Suite au conseil d’école, il a été décidé de refaire des travaux cet été, un courrier a été adressé aux parents d’élèves. La ville a fait appel à un acousticien afin qu’il propose la meilleure solution. Il souligne qu’à moyen ou long terme, la solution repose sur le fait que cet espace qui sert de salle polyvalente soit déplacé et que ce préau reste avant tout un préau.



LE MAIRE fait part que le commissariat de Saint Cloud fait l’objet de travaux en plusieurs tranches pour traiter des problèmes d’amiante et procéder à une rénovation complète des locaux. Cette situation a nécessité le déplacement des policiers, gardiens de la paix, brigadiers, à venir occuper le poste de Garches pendant quelques semaines ce qui explique la présence en renfort de policiers au poste de Garches.

Contrairement à ce qu'il a pu entendre, ce n'est pas pour renforcer la sécurité sur le territoire de la commune face à des risques croissants, que des renforts de police se sont installés à Garches. En fait, les forces de police ont été réparties également sur Issy les Moulineaux et Meudon. La première tranche de travaux étant achevée, ils retrouveront leurs locaux dans le cours de la semaine. La 2^{ème} tranche de travaux ne nécessitera pas le déplacement du personnel. Il signale que les policiers sont venus le voir pour lui dire combien ils étaient bien à Garches et que les travaux à Saint Cloud étaient insuffisants et qu'ils préféreraient rester à Garches.

LE MAIRE dit avoir contacté le Préfet à ce sujet qui aussitôt a saisi le sous-préfet de Boulogne qui suit ce dossier. Ayant rencontré le Préfet ce jour, celui-ci lui a confirmé que les travaux du commissariat de Saint Cloud étaient bien réalisés et que la partie cuisine serait achevée, ainsi les policiers pourront réintégrer les locaux dans de bonnes conditions.



M. REYDEL signale, au sujet du skate parc, que la commission extra-municipale de la jeunesse a jugé l'équipement impraticable et dangereux.

LE MAIRE précise que c'est la commission qui avance cette situation. Il ajoute que les services techniques avaient prévu d'intervenir afin de vérifier les installations. Le skate parc situé derrière le groupe Ramon est relativement petit et plus adapté aux débutants selon les pratiquants et ne correspond donc pas à leurs attentes. Le Maire rappelle que la mise en place de cet espace avait été réalisé dans le respect des règles fixées par la fédération de skate.

Aujourd'hui, cet espace ne correspond plus aux attentes des jeunes qui évoluent dans les rues, sur les trottoirs. Le lieu choisi pour son implantation avait l'avantage de n'occasionner aucune gêne au niveau du bruit.

M. REYDEL explique que ce qui est dérangeant, c'est le fait que la commission ait indiqué que le skate parc était dangereux.

LE MAIRE rappelle que le rapport a été établi par la commission extra-municipale de la jeunesse et qu'il ne peut le modifier. Il ajoute que d'après les éléments qu'il détient, cet espace n'est pas dangereux, mais néanmoins, demande aux services de faire procéder à une vérification.



Mme BECART propose à ses collègues d'organiser à la rentrée une visite du chantier de la cité musicale départementale de l'île Seguin. Cet équipement unique aura un fort rayonnement culturel puisqu'il est dédié à la fois à l'organisation de spectacles et de concerts, à des actions pédagogiques et à l'accueil de formations musicales en résidence. Il va également héberger la maîtrise des Hauts-de-Seine.

Cet équipement de 36 000 m² sera doté d'une salle de spectacle, d'un auditorium, de studio d'enregistrement,... Il sera agrémenté d'espaces verts ouverts au public. La cité musicale sera accessible par un pont piéton.

L'entreprise Bouygues n'organisant pas de visite le samedi, elle pense pouvoir obtenir une visite le vendredi après-midi.

LE MAIRE pense que c'est une opportunité qu'il faut saisir. Il conviendra de prendre date pour découvrir cet espace.



DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire précise qu'il n'a pas exercé son droit de préemption durant le mois de juin.

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION	Visa Préfecture du
2016-095	14/06/2016	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif de secours	16/06/2016
2016-096	03/06/2016	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une conférence audiovisuelle le 20 octobre 2016	16/06/2016
2016-097	09/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches le 7 décembre 2016	16/06/2016
2016-098	09/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches le 12 octobre 2016	16/06/2016
2016-099	08/06/2016	Décision Portant signature d'un contrat avec l'Association Santé Energie Vitalité Equilibre (LA SEVE) concernant un atelier le Jeudi 4 Août 2016	27/06/2016
2016-100	15/06/2016	Décision portant signature d'un contrat d'engagement pour l'organisation d'un concert le Jeudi 7 Juillet 2016	27/06/2016
2016-101	21/06/2016	Décision Portant signature d'un contrat de 12 séances de gymnastique « ESSETRICS » réservées aux seniors à la Résidence les Tilleuls	27/06/2016
2016-102	22/06/2016	Décision Portant signature d'un contrat concernant une séance de sophrologie le Jeudi 21 Juillet 2016 à la Résidence les Tilleuls	27/06/2016
2016-103	10/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches	27/06/2016
2016-104	10/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches	27/06/2016
2016-105	14/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches	27/06/2016
2016-106	17/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches	27/06/2016
2016-107	17/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches	27/06/2016
2016-108	21/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches	27/06/2016
2016-109	23/06/2016	Décision Portant défense des intérêts de la Ville dans un recours contentieux	27/06/2016
2016-110	21/06/2016	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le SMEAG de l'île de loisirs de Buthiers	27/06/2016
2016-111	21/06/2016	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pendant les vacances d'été juin et juillet 2016	27/06/2016
2016-112	22/06/2016	Décision portant signature d'un contrat pour un spectacle de contes le samedi 26 novembre 2016 à la bibliothèque enfants	29/06/2016
2016-113	24/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches	29/06/2016
2016-114	23/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches	29/06/2016
2016-115	28/06/2016	Décision portant cession d'un véhicule citroën jumper à l'association Ellipse 78	29/06/2016
2016-116	23/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches	29/06/2016
2016-117	23/06/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches	29/06/2016

LE MAIRE remercie le Directeur Général des services, le directeur des services techniques, les responsables du service des Assemblées et des finances pour le travail réalisé ainsi que l'ensemble du personnel.

Il souhaite de bonnes vacances à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.



Jacques GAUTIER
Maire de Garches